

Centre Pedro-Arrupe

Bulletin de Liaison

Vol X , no 4

Décembre 2005

Table des matières

*La loi ne s'impose à l'homme
que durant sa vie (Romain 7 : 1 à 6)*
par **André Charbonneau s.j.**..... page 2

Évangile et inculturation
par **Hervé Carrier s.j.**.....page 11

Le témoignage chrétien
par **René Latourelle s.j.**page 16

Conseil de rédaction

André Charbonneau s.j.
Donald Maldari s.j.
Gilles Beauchemin s.j.

Rédaction

Centre Pedro-Arrupe,
CP 1710
HT 6110 Port-au-Prince, Haïti (W.I.)
Téléphone: (509) 245-3132

[Courriel:dem3@georgetown.edu](mailto:dem3@georgetown.edu)

Site Internet:<http://liaison.lemoyne.edu>
Les articles des numéros antérieurs sont
accessibles à ce site Internet

La loi ne s'impose à l'homme que durant sa vie (Rom 7,1)

par André Charbonneau s.j.

Romains 7:1-6:

«¹ Ou bien ignorez-vous, frères - je parle à des experts en fait de loi - que la loi ne s'impose à l'homme que durant sa vie? ² C'est ainsi que la femme mariée est liée par la loi au mari tant qu'il est vivant; mais si l'homme meurt, elle se trouve dégagée de la loi du mari. ³ C'est donc du vivant de son mari qu'elle portera le nom d'adultère, si elle devient la femme d'un autre; mais en cas de mort du mari, elle est si bien affranchie de la loi qu'elle n'est pas adultère en devenant la femme d'un autre. ⁴ Ainsi, mes frères, vous de même vous avez été mis à mort à l'égard de la Loi par le corps du Christ pour appartenir à un autre, à Celui qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous fructifions pour Dieu. ⁵ De fait, quand nous étions dans la chair, les passions pécheresses qui se servent de la Loi opéraient en nos membres afin que nous fructifions pour la mort. ⁶ Mais à présent nous avons été dégagés de la Loi, étant morts à ce qui nous tenait prisonniers, de manière à servir dans la nouveauté de l'esprit et non plus dans la vétusté de la lettre».

Introduction

Dans ce texte, les vv. 1-3 ont toujours fait difficulté. On n'a jamais réussi à saisir le secret de la pensée de Paul. Celui qui lit le texte est dérouteré, et les explications apportées ne sont jamais pleinement satisfaisantes, ni convaincantes. Dans l'ensemble on reste mal à l'aise. Quelque chose ne fonctionne pas. Pierre Grelot, dans son commentaire sur les vv. 1-3, va jusqu'à dire: « En lisant ces lignes, on ne sait pas où Paul veut en venir. » Ce que Pierre Grelot affirme clairement, de nombreux exégètes le disent aussi mais de manière voilée, de sorte qu'on peut affirmer que la pensée de Paul demeure toujours une énigme pour le lecteur. Cet état de fait ne va pas sans conséquence, car, pour Paul, les vv. 1-3 ont pour fonction de préparer les versets suivants. On se trouve donc dans une situation inconfortable: si on ne comprend pas bien la comparaison amorcée par Paul aux vv. 1-3, comment comprendre les vv. 4-6 qui sont présentés, dans le texte grec, comme la conséquence des vv. 1-3?

Il serait intéressant, nous semble-t-il, de questionner à nouveau le texte. Pour cela, nous essayerons, d'une part, de bien expliciter la norme juridique énoncée par Paul: **la loi ne s'impose à l'homme que durant sa vie** (v. 1b). D'autre part, il importera de requestionner le lien entre la norme juridique et son application immédiate dans les vv. 2-3. Paul a peut-être découvert dans l'application de la norme juridique une intuition qu'il ne révèle pas mais qu'il voudrait bien que les Romains saisissent par eux-mêmes afin de la partager avec lui: ce serait important pour saisir la grandeur du mystère du Christ (v. 4). Les Romains ont peut-être trouvé! Mais nous, nous ne savons toujours pas ce que Paul a d'une manière précise dans le tête quand il cite ce principe

juridique suivi de son application. Où veut-il nous conduire? Il serait intéressant de trouver une piste qui redonnerait au texte son unité et sa richesse. C'est ce que nous désirons. grandeur du mystère du Christ (v. 4). Les Romains ont peut-être trouvé! Mais nous, nous ne savons toujours pas ce que Paul a d'une manière précise dans le tête quand il cite ce principe juridique suivi de son application. Où veut-il nous conduire? Il serait intéressant de trouver une piste qui redonnerait au texte son unité et sa richesse. C'est ce que nous désirons.

A --Essai d'interprétation des vv. 1-6

1 – ^{7,1} *Ou bien ignorez-vous, frères - je parle à des experts en fait de loi - que la loi ne s'impose à l'homme que durant sa vie?*

Paul dit aux Romains qu'il parle à *des experts en fait de loi*. Il veut de toute évidence s'attirer la bienveillance des Romains. Il n'est jamais mauvais de flatter un peu ses auditeurs pour qu'ils puissent mieux écouter. Voilà une manière bien humaine de procéder: pour attirer l'attention de l'auditeur, on lui dit des paroles aimables. Mais, ici, Paul veut davantage: il veut que son auditeur soit actif et qu'il trouve le secret des subtilités de sa pensée. Pour cela, il faudra que l'auditeur évite les chemins qui pourraient le conduire à une impasse, s'il veut avoir accès au filon précieux, mais caché, que Paul a découvert. Puisque les Romains sont *des experts en fait de loi*, ils finiront bien par trouver. C'est ce que Paul désire.

^{7,1b} ... *la loi ne s'impose à l'homme que durant sa vie* : cette norme légale ne se trouve pas dans la Bible, mais elle est bien connue du milieu rabbinique (Schlier). La norme n'est pas compliquée, tout le monde peut la comprendre. On pourrait presque dire qu'elle n'a pas besoin d'explications: la loi mosaïque a autorité, elle règne sur l'homme, elle est son seigneur (*kyrieuei*), elle impose sa domination, elle fait peser son poids sur tout juif aussi longtemps qu'il est vivant. Quand le juif meurt, il n'est plus sous l'autorité de la loi. Il est libre.

Paul laisse entendre, sans le dire explicitement, que le régime de la loi a une limite, son autorité a une fin: elle cesse quand un homme meurt. Avec la mort, la loi perd tout pouvoir. On peut donc lui échapper, mais **seulement** avec la mort!

Comme toutes les normes juridiques, celle-ci vaut pour tous, elle est universelle, elle ne souffre pas d'exceptions. Elle est une espèce d'axiome qu'on n'a pas à démontrer et qu'on doit accepter en quelque sorte comme une évidence.

C'est peut-être au sujet de cette évidence que Paul se pose des questions. Est-il vrai que cette norme vaille pour tout homme aussi longtemps qu'il vit? N'y aurait-il pas au moins une faille dans la norme de la loi?

2 – ^{7,2} *C'est ainsi que la femme mariée est liée par la loi au mari tant qu'il est vivant; mais si l'homme meurt, elle se trouve dégagée de la loi du mari.*

Après avoir énoncé la norme: *la loi ne s'impose à l'homme que durant sa vie* (v. 1b), Paul en vient à son application: le v. 2a commence par « c'est ainsi » (*gar*, en grec), il s'agit d'une explication.

C'est ici que Paul semble nous conduire à une impasse. En effet, après avoir exprimé la norme, *la loi ne s'impose à l'homme que durant sa vie*, on se serait attendu, comme plusieurs exégètes l'ont perçu, à ce que Paul dise simplement dans l'application de la norme: «*ainsi si l'homme meurt, il est dégagé de la loi*». Voilà une formulation qui aurait été logique, une formulation à laquelle on se serait attendu et que Paul aurait pu facilement trouver. Si Paul ne s'est pas exprimé de cette manière, c'est probablement qu'il voulait dire autre chose.

Pourquoi Paul a-t-il introduit dans le texte *une femme mariée et son mari* ? Vraiment, à première vue, on a l'impression que la présence, dans le texte, de cette femme mariée et de son mari vient tout brouiller: ce sont eux qui rendent le texte difficile et obscur. Ici, il importe de remarquer qu'en introduisant cette femme mariée et son mari, nous nous trouvons maintenant en présence d'un couple. Pourquoi cette complication apparente? Nous croyons qu'il y a pour cela deux raisons:

- **Première raison.** Paul s'intéresse à ce qui se passe quand la norme juridique est appliquée à la vie conjugale. Il se passe quelque chose de spécial. Dans un premier temps, la mention de la femme mariée et de son mari laisse ouverte pour Paul la possibilité d'une application rigoureuse de la norme: *C'est ainsi que la femme mariée est liée par la loi au mari tant qu'il est vivant*. Mais, dans un second temps, la mention de la femme mariée et de son mari permet de saisir que la norme dite universelle ne s'applique pas pour la femme mariée si son mari meurt: *mais si l'homme meurt, elle se trouve dégagée de la loi du mari*. « Attention! », dit Paul. Le principe qui semblait universel a au moins une faille. En effet, si on applique la norme à la vie conjugale, elle perd son universalité: quand le mari meurt, il libère sa femme du joug de la fidélité conjugale. **Bien qu'elle soit vivante**, l'épouse est libérée du joug de la loi par son mari décédé. À cause de la mort de son mari, la loi cesse de dominer sur cette femme, elle est libre. Sur ce point bien précis, la femme mariée n'est plus soumise à la norme de la loi.

La norme, *la loi ne s'impose à l'homme que durant sa vie*, a un double effet quand elle s'applique à la vie matrimoniale: lors de la mort du conjoint, sont libérés de la loi **et** le mari qui meurt **et**, surprise!, **aussi** la femme. C'est ce qui intéresse Paul. La domination de la loi est plus limitée que la norme ne le laisse croire: en effet, la loi cesse de s'appliquer non seulement à la fin de la vie, mais même pendant la vie, au moins pour la femme mariée qui a perdu son mari.

- **Secondement.** Cette libération de la femme apportée par le mari décédé cache un grand mystère pour Paul. C'est le mystère du Christ. La présence d'un couple, la femme et son mari, prépare les versets 4-6. Lorsque le Christ meurt, il apporte, lui aussi, la libération du joug de la loi pour « les frères » de Rome (v. 4). La présence, au v. 2 ainsi qu'au v. 3, de la femme mariée et de son mari a beaucoup d'importance: elle donne sens et cohérence aux versets 4-6. En effet, la femme mariée et son mari deviennent, face à la norme de la loi, une préfiguration de l'Église et du Christ.

3 – ^{7,3} C'est donc du vivant de son mari qu'elle portera le nom d'adultère, si elle devient la femme d'un autre; mais en cas de mort du mari, elle est si bien affranchie de la loi qu'elle n'est pas adultère en devenant la femme d'un autre.

Ce verset 3 conserve la structure de pensée du v. 2, tout en explicitant la pensée de Paul.

Dans un premier temps, tout comme au v. 2a, la norme s'applique et elle n'est pas sans conséquence pour la réputation de la femme qui n'est pas fidèle à la loi: ***C'est donc du vivant de son mari qu'elle portera le nom d'adultère, si elle devient la femme d'un autre.*** La loi manifeste sa domination à travers le langage de ceux qui entourent la femme: elle est humiliée, elle est étiquetée, on la traite d'adultère si elle s'attache à un autre homme alors que son mari est vivant.

Dans un second temps, au v. 3b, la femme qui perd son mari est tellement libérée de la loi du mari qu'elle peut se remarier et les gens ne diront pas qu'elle est adultère: ***mais en cas de mort du mari, elle est si bien affranchie de la loi qu'elle n'est pas adultère en devenant la femme d'un autre*** (litt. *en appartenant à un autre*). Pour ce cas précis, la non- universalité de la norme est donc connue au moins implicitement du peuple. Tout le monde sait que la loi de fidélité au mari ne vaut plus quand une femme est devenue veuve. Il n'est donc plus vrai de dire: ***la loi ne s'impose à l'homme que durant sa vie.*** Pour cette femme, la norme n'est plus valable, car elle ne vaut pas pour les conjoints si l'un des deux meurt: la personne vivante est libérée de la norme de la loi même si elle est vivante. Si on appliquait la norme d'une manière stricte, la femme qui perd son mari devrait continuer d'être liée à son mari aussi longtemps qu'elle vit, peu importe que son mari soit mort. Mais, il n'en est pas ainsi. La norme n'est donc pas universelle. Il est donc faux de dire que cette norme doit être acceptée comme une évidence et qu'elle s'applique toujours. Il y a dans la norme de la loi une faille, un trou. C'est ce qui a attiré l'attention de Paul. C'est aussi cela que les Romains, experts en matière de loi, ont dû intuitionner.

Concernant la composition du v. 3, nous devons signaler un détail important: l'expression « ***appartenir à un autre homme*** », qui revient deux fois au v. 3 dans le texte grec, prépare le lecteur à mieux saisir l'unité des vv 1-6. Il retrouvera, en effet, la même expression au v. 4: « ***pour appartenir à un autre*** ». L'unité des versets 1-6 est ici bien mise en évidence. Ce qui a été préparé dans la première partie (vv. 1-3) se poursuit dans la seconde partie du texte (vv. 4-6).

4 – ^{7,4} Ainsi, mes frères, vous de même vous avez été mis à mort à l'égard de la Loi par le corps du Christ pour appartenir à un autre, à Celui qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous fructifions pour Dieu.

Le v. 4 est présenté comme la conséquence des versets précédents. Le v. 4, en effet, commence par la conjonction « *ôte* » qui signifie « en conséquence ». Il y a donc, dans la pensée de Paul, un lien très étroit entre les vv. 1-3 et les vv. 4-6.

B – Comment les v. 4-6 peuvent-ils être la conséquence des versets précédents?

Aux vv. 2a et 3a, Paul a insisté sur le fait que la norme juridique s'appliquait durement, en prenant exemple de la loi matrimoniale: une femme reste soumise à la loi du mari aussi longtemps que celui-ci est vivant. La loi règne absolument (*kyrieuei*) sur elle!

Toutefois, aux vv. 2b et 3b, Paul a aussi montré que l'emprise de la loi sur un vivant n'est pas absolument sans faille. Il y a au moins un trou dans la norme quand il s'agit d'une femme mariée qui perd son mari: elle n'est plus soumise, bien que vivante, à la loi du mari.

Cette faille, par rapport à l'universalité de la norme de la loi '*la loi ne s'impose à l'homme que durant sa vie*' est en quelque sorte **prophétique**, elle annonce un grand tournant et cela ne sera pas sans conséquence. La faille, dans la norme de la loi, annonce l'oeuvre du Christ. Si le mari, lors de son décès, libère son épouse de l'obligation de fidélité au mari, combien plus grandes seront les conséquences de la mort du Christ: cet événement rendra complètement obsolète non seulement la norme de la loi, mais le régime même de la loi. Pour Paul, cela était déjà annoncé, d'une manière voilée, dans la législation matrimoniale où la femme mariée jouit d'une pleine liberté par rapport à la loi de fidélité à son mari, quand son mari meurt.

C - Comment le lien entre les vv. 2-3 et le v. 4 est-il exprimé?

Les vv. 2a-3a et le v. 4:

Dans un premier temps, aux versets 2a et 3a, la norme juridique s'applique, car la loi exerce sa seigneurie sur la femme: celle-ci est liée à la loi du mari aussi longtemps qu'il vit et si elle prend un autre mari, alors que son mari est vivant, elle sera appelée adultère. Au v. 4, Paul omet complètement de parler du maintien de la norme juridique: le parallélisme est donc brisé sur ce point entre les vv. 2a-3a et le v. 4.

D - Éléments communs des vv. 2b-3b et du v. 4

- Au v. 2b, on a trois éléments: 1) - une femme vivante; 2) - un mari mort; 3) - liberté de la femme par rapport à la loi.
- Au v. 3b, on a quatre éléments: 1) - une femme vivante; 2) - un mari mort; 3) - liberté de la femme par rapport à la loi; 4) - possibilité « d'appartenir à un autre mari ».
- Au v. 4, on a encore quatre éléments: 1) - l'Église de Rome; 2) - « le corps du Christ »; 3) - liberté des frères « à l'égard de la Loi »; 4) - possibilité « d'appartenir à un autre ».

L'Église de Rome, bien que vivante, a été « mise à mort à l'égard de la loi par le corps du Christ ... pour appartenir à un autre ». Les versets 1-4 forment vraiment un tout et le v. 4 en est le sommet. La comparaison amorcée au v. 2 et 3 trouve son application au v. 4.

Ainsi, mes frères, vous de même ...

S'il est vrai que les versets 2 et 3 introduisent une comparaison qui trouve son application au v. 4, n'est-on pas en droit de voir dans la communauté de Rome « la femme » symbole de l'Église et, dans le Christ, « l'homme » qui libère la femme de la loi? S'il n'en était pas ainsi, la comparaison amorcée aux vv. 2 et 3 perdrait tout son sens. En effet, si Paul au v. 2 a introduit un couple (une femme et son mari), au lieu d'un seul personnage, (et c'est précisément cette introduction du couple qui a causé toutes les difficultés d'interprétation du texte), n'est-ce pas

parce que Paul voulait établir une comparaison entre, d'une part, la femme et son mari et, d'autre part, l'Église et le Christ? Cela pourra paraître étonnant car on sait que, dans la littérature paulinienne, on ne retrouvera ce langage (femme+homme), pour parler de l'Église et du Christ, que beaucoup plus tard, dans l'épître aux Éphésiens (5, 21-25). L'intuition d'Éphésiens n'a-t-elle pas déjà été préparée dans Romains?

... vous avez été mis à mort à l'égard de la Loi ...

Le texte ne dit pas que les Romains « ont été mis à mort », mais qu'ils ont été « mis à mort à l'égard de la Loi ». Cette expression renvoie aux textes parallèles des vv. 2-3: « **dégagée de la loi** » (v. 2b) et « **affranchie de la loi** » (v. 3b). Sauf que la formule du v. 4 est plus forte que celle des versets précédents: il s'agit au v. 4 d'une rupture totale et définitive, d'une mort, non d'un trou dans la loi qui permet une certaine libération. La domination de la loi, son *kyrieuein* a cessé pour toujours sur les Romains. Mais comment s'est opérée cette rupture?

... par le corps du Christ ...

Si le v. 4 a été préparé par les vv. 2-3, il y a toutefois une grande différence entre ce qui est annoncé et sa réalisation. Les vv. 2-3 parlent de la femme mariée « **dégagée de la loi** », « **affranchie de la loi** », si son mari meurt. Mais dans un tel cas, le mari mort n'exerce aucune causalité sur la libération de sa femme, c'est le vide laissé par sa mort qui affranchit, qui défait les liens entre les deux personnes. Mais au v. 4, le corps du Christ est cause de l'affranchissement de la loi: « **vous avez été mis à mort à l'égard de la Loi par le corps du Christ** »

Qu'est-ce que Paul entend par le « **corps du Christ** »? Il s'agit du corps du Christ qui est passé par la mort. Cela est évident puisque, dans ce même verset, Paul parle de « **Celui qui est ressuscité d'entre les morts** ». C'est la mort du Christ qui libère « **les frères** », l'Église, du pouvoir de la loi. Il s'agit du corps du Christ en croix qui met fin à la seigneurie de la loi. En croix, le Christ exerce toute sa puissance, il renverse le régime, la domination de la loi. C'est en croix que le Christ est pleinement puissant et efficace.

Il importe de bien saisir de quelle puissance il s'agit quand on parle de la puissance de la croix. Nous croyons que Paul a déjà bien exprimé l'événement puissant de la croix à Gal 2, 20: « **Le Fils de Dieu...m'a aimé et s'est livré pour moi.** » « **Le corps du Christ** » dont il est question, c'est le Christ qui, en croix, donne sa vie en vivant une expérience de grand amour pour l'humanité, un amour qui est tel qu'il ne demande qu'à se communiquer.

À quel moment l'Église de Rome a-t-elle connu la mort par rapport au régime de la loi? C'est au moment où chacun des chrétiens de Rome, lors de son baptême, a été associé à l'événement de la mort du Christ rendu présent dans le baptême: « **c'est dans sa mort que tous nous avons été baptisés** » (Rom 6, 3). À ce moment, l'amour puissant du Christ a pénétré dans le cœur des chrétiens: « **l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint Esprit qui nous fut donné** » (Rom 5,5). C'est à ce moment précis que le régime de la loi a cessé pour eux. Le Christ a exercé sa puissance de libération à l'égard des chrétiens de Rome au moment où l'Esprit leur a été donné, lors du baptême.

... pour appartenir à un autre, à Celui qui est ressuscité d'entre les morts...

L'expression « appartenir à un autre », employée deux fois au v. 3, signifie appartenir à un autre mari, un mari différent du premier mari. L'expression « **appartenir à un autre** », employée au v. 4, doit avoir le même sens qu'au v. 3. Pour Paul, cet « autre » c'est le Christ ressuscité: « **pour appartenir à un autre, à Celui qui est ressuscité d'entre les morts** ». Mais Paul ne précise pas ici à qui les « frères » de Rome ont appartenu avant de vivre dans le Christ **ressuscité d'entre les morts**.

... afin que nous fructifions pour Dieu ...

Il semble bien y avoir une incompatibilité entre être sous le régime de la loi et porter du fruit pour Dieu: il faut être **mis à mort à l'égard de la Loi...afin que nous fructifions pour Dieu**. Ce langage, n'est-il pas étrange? La loi n'est-elle pas le don par excellence de Dieu? De plus, porter du fruit pour Dieu, n'est-ce pas faire ce qui plaît à Dieu, n'est-ce pas être fidèle à la loi qui est sainte, juste, bonne (Rom 7, 12)? Pourquoi faut-il alors être mis à mort à l'égard de la loi? Il semble qu'il y ait quelque chose dans le régime de la loi qui empêche de porter du fruit pour Dieu. Qu'est-ce qui se passe pour que ce qui est bon ne fonctionne pas? Il doit y avoir, en dehors de la loi, quelque chose dont on n'a pas encore parlé et qui donne à la loi une figure dominatrice. C'est ce que Paul va expliquer aux vv. 5-6.

Avant de passer aux versets 5-6, on se doit d'examiner une question restée en suspens. Paul n'a pas encore précisé à qui les frères de Rome ont appartenu avant leur appartenance **à un autre, à Celui qui est ressuscité d'entre les morts** (v. 4). Est-ce que Paul laisserait cette question sans réponse?

On se doit de remarquer qu'on rencontre le verbe **fructifier** aux versets 4 et 5. Au v. 4, Paul parle de **fructifier pour Dieu**. Quels sont ceux qui peuvent fructifier pour Dieu? Ce sont ceux qui appartiennent **à un autre, à Celui qui est ressuscité d'entre les morts**. La fécondité spirituelle révèle notre lieu secret d'appartenance. Au v. 5, Paul révèle qu'avant d'appartenir au Ressuscité nous avons **fructifié pour la mort**. Cet agir nous conduit à découvrir quel était notre lieu d'appartenance: **nous étions dans la chair** (v. 5).

E- Les versets 5 et 6

1 – ^{7,5} De fait, quand nous étions dans la chair, les passions pécheresses qui se servent de la Loi opéraient en nos membres afin que nous fructifions pour la mort.

Le v. 5 est en quelque sorte un petit résumé qui décrit celui qui vit dans la chair sous la domination de la loi, sous le *kyrieuein* de la loi. Tous les mots-clés de ce style de vie sont là: **chair - péché - loi - mort**.

De fait, quand nous étions dans la chair

... dans la chair : c'est la condition dans laquelle se trouve l'homme: non seulement il est fragile, mais il marche selon la chair, c'est-à-dire que son comportement est égoïste: il est tourné vers lui-même, il se fait le centre de tout. Pour Paul, la chair est une puissance « personnifiée » (BJ): elle a des désirs et elle ne se soumet pas à Dieu (Rm 8, 7-8).

nous étions : cette condition a été la nôtre. C'est dans la chair que vivaient les Romains avant d'appartenir au **ressuscité d'entre les morts**.

... les passions pécheresses qui se servent de la Loi opéraient dans nos membres qui se servent de la Loi : la loi révèle ce qui plaît à Dieu. Elle éclaire le chemin vers Dieu et aussi le chemin qui convient dans les relations entre frères et soeurs. Cependant la loi ne fait qu'éclairer froidement la conscience de l'homme charnel: si elle dit quoi faire, elle ne lui donne ni le goût ni la force de faire ce qui plaît à Dieu.

... les passions pécheresses...opéraient en nos membres : ce sont les désirs passionnés présents dans l'homme charnel qui l'incitent à ne pas obéir à ce qui plaît à Dieu, à ne pas obéir à la loi. Ces passions, en passant à l'action dans nos membres, finissent par détruire les liens que nous avons avec Dieu ainsi qu'avec les hommes. Nos **passions pécheresses** sont des puissances de déconstruction, de décréation. Comme on peut le voir, le drame est en nous, mais pas indépendamment du régime de la loi.

... afin que nous fructifions pour la mort : le refus de nous ouvrir à la loi de Dieu qui est un chemin de vie n'est pas sans conséquence: notre comportement égoïste nous conduit **à la mort**. La mort n'est que le produit d'un comportement désajusté avec Dieu et avec les personnes qui nous entourent. Notre égoïsme, en effet, répugne à s'ouvrir à cette invitation de Dieu qui consiste à sortir de nous, à entrer dans une relation amoureuse et libératrice avec Dieu et avec les autres.

2 – ^{7,6} Mais à présent nous avons été dégagés de la Loi, étant morts à ce qui nous tenait prisonniers, de manière à servir dans la nouveauté de l'esprit et non plus dans la vétusté de la lettre.

Mais à présent ... : c'est le « maintenant » du salut, c'est l'époque ouverte par « Celui qui est ressuscité d'entre les morts » (v. 4).

... nous avons été dégagés de la Loi ... : Paul reprend l'expression déjà employée au v. 2. L'Église, comme la femme dont le mari est décédé, a retrouvé sa liberté par rapport à la loi, grâce au Christ qui a donné sa vie. Dans le baptême, au moment où nous avons été unis à la mort du Christ, nous avons commencé à participer à l'amour puissamment présent et en exercice dans le Christ mourant. Cette participation à l'amour du Christ mourant a fait naître en nous un dynamisme nouveau qui nous rend capable non seulement de connaître la loi, mais d'agir conformément à la volonté de Dieu, à ce qui plaît à Dieu.

... étant morts à ce qui nous tenait prisonniers ... : la loi, sans l'aide de l'Esprit, nous tenait prisonniers de nous-mêmes. Avant notre union au Christ Jésus, nous étions enfermés en nous-mêmes, incapables d'en sortir. La loi nous invitait à cette sortie, mais elle déclenchait aussitôt en nous un processus de défense au moyen de nos passions égoïstes qui nous empêchaient d'opter pour la vie. C'est à cela que **le corps du Christ** nous a fait mourir.

... de manière à servir... : la liberté chrétienne est un service, elle est une liberté engagée: elle cherche à plaire à Dieu, elle est un service amoureux de Dieu, elle est au service de la vie.

... dans la nouveauté de l'esprit ... : le baptême a fait de nous un être nouveau, un être transformé par l'amour que l'Esprit a répandu dans nos coeurs (Rom 5, 5). Cet Esprit est créateur de vie, de liens, de dialogue. La nouveauté de l'Esprit fait de nous des personnes pour les autres. Avec le Christ, un monde nouveau est né.

... et non plus dans la vétusté de la lettre ... : le régime ancien est disparu. La loi qui nous commandait sans nous donner la force d'entrer dans la vie, c'est un régime dépassé, c'est une

époque révolue. Il y a dans le chrétien la même force amoureuse que celle présente dans le Christ Jésus qui nous a aimés et s'est livré pour nous (Gal 2, 20).

Conclusion

Compris de cette manière, il nous semble que le texte difficile de Paul devient unifié et cohérent. L'introduction, dans le texte, de la femme mariée libérée de la loi par son mari décédé, permet de saisir que la norme de la loi, *la loi ne s'impose à l'homme que durant sa vie*, a une faille et que cette faille, pour Paul, annonce le renversement du régime de la loi par la mort du Christ. C'est la mention de la femme mariée et de son mari qui permet de faire apparaître dans toute sa grandeur l'originalité de l'oeuvre du Christ mourant qui nous libère définitivement du régime de la loi, porteur de mort, et nous ouvre le temps de l'Esprit, porteur de vie.

André Charbonneau, S.J.
Centre Pedro-Arrupe,
Port-au-Prince, Haïti

Évangile et inculturation

par Hervé Carrier s.j.

L'inculturation est à la portée de tous

Comment expliquer que l'*inculturation* soit devenue une question centrale dans l'Église? C'est que les chrétiens sont maintenant entrés dans un effort nouveau, pour proclamer l'Évangile. Au nom de leur foi, ils cherchent la conversion des personnes et des mentalités, c'est le but de l'inculturation.

La montée de l'inculturation

Rappelons quelques étapes pour comprendre le progrès de l'inculturation. Jean-Paul II a été le premier pape à utiliser le mot *inculturation*, de même que l'expression *la nouvelle évangélisation*. Partout, des sessions, des congrès sont organisés sur le thème de l'inculturation, des universités offrent des cours et des programmes spéciaux sur le sujet. Mentionnons le synode des évêques de 1985, où le terme *inculturation* fut employé pour la première fois dans un document officiel de l'Église. En 1973, le Père Arrupe, le général des jésuites, envoya une lettre sur l'inculturation, qui fut souvent citée sur la question. Le terme même *inculturation* ne se trouve pas dans les documents du concile Vatican II, mais la réalité de l'inculturation est aussi vieille que l'Évangile. Nous verrons ce qui est nouveau dans l'inculturation, surtout à cause des transformations accélérées survenues dans le monde moderne. Depuis une dizaine d'années, des synodes furent célébrés dans toutes les grandes régions du monde. L'idée de l'inculturation gagne le monde entier. Jean-Paul II disait que « *l'inculturation est l'incarnation de l'Évangile dans les cultures autochtones et, en même temps, l'introduction de ces cultures dans la vie de l'Église* » (1985). L'Église officielle n'utilisa le mot *inculturation* qu'en 1985, le mot était connu depuis au moins 60 ans.

Sensibiliser les mentalités

Comment pouvons-nous sensibiliser les mentalités au message du Christ? L'essentiel est de montrer comment toute culture, en tant que *réalité humaine*, est capable d'être illuminée, purifiée et enrichie par la Parole du Christ. L'Évangile n'a-t-il pas tous les éléments nécessaires pour influencer les cultures et les esprits des peuples? Selon la pensée chrétienne, on peut affirmer qu'aucune période de l'histoire ne fut exclue de l'influence de la grâce du Christ. Il faut donc examiner attentivement l'écart psychologique qui s'est produit entre la pensée du Christ et la mentalité actuelle. C'est le grand défi que nous nommons maintenant *l'inculturation*. On voit que l'inculturation est une grâce et une grande espérance.

Le premier maître

Le premier maître de l'inculturation, c'est le Christ qui, en s'incarnant, s'est, en quelque sorte, uni à toute personne, à toute génération, à toute culture. L'incarnation de Jésus a aussi été une incarnation culturelle. Fils de Marie, il a grandi dans la ville de Nazareth, il s'est fait homme au plein sens du mot. Jésus s'est identifié à sa nation, à ses coutumes, à sa langue, à son histoire, à ses espérances. Il a travaillé de ses mains comme Joseph, pensé avec une intelligence humaine,

aimé avec un cœur humain, il a souffert une mort d'homme pour le salut de chaque être humain et de chaque culture.

La force d'une intuition

Il est très important de prendre conscience de la *force* du message prophétique de l'inculturation. C'est tellement vrai que l'avenir de l'Église en dépend. Nul autre que le Christ peut, avec douceur et puissance, guider les cultures vers leur libération, vers la paix des cœurs, vers le service généreux des plus pauvres, vers *la civilisation de l'amour*. C'est d'abord à travers les consciences des personnes que l'évangélisation des mentalités se produit.

L'inculturation, c'est, d'ailleurs, moins une affaire de méthode qu'une question de charisme: c'est une intuition qui pousse les chrétiens à se soucier de l'évangélisation des mentalités dans tous les milieux humains. La pratique de l'inculturation est à la portée de tous: les prédicateurs, les éducateurs, les parents, les chrétiens engagés. L'inculturation provient d'abord de l'initiative mystérieuse de l'Esprit du Christ dans le secret des cœurs. Selon Paul VI, «*on peut dire que l'Esprit Saint est l'agent principal de l'évangélisation: c'est lui qui pousse chacun à annoncer l'Évangile, et c'est lui qui dans le tréfonds des consciences fait accepter et comprendre la Parole du salut*» (1975).

De grands obstacles

L'un des plus graves obstacles à l'évangélisation, c'est la mentalité des marginaux, des déracinés, qui semblent vivre à la dérive. Ils ont perdu toute confiance dans les institutions, et qui sont souvent exclus du marché du travail, sans espoir humain. Ils peuvent même perdre le sens de la vie.

Un autre obstacle, c'est celui des conflits raciaux, les guerres religieuses, l'aveuglement et le fanatisme. Néanmoins, ces obstacles peuvent être surmontés par l'Évangile de la réconciliation, du pardon, de la fraternité. En effet, à toutes les époques de l'histoire humaine, l'Esprit du Christ est parvenu à surmonter les haines, à opérer la réconciliation entre les peuples, les tribus, les familles.

Sa Parole nous guide

Avant tout, il faut savoir regarder les cultures, avec les yeux et le cœur du Christ, et les aimer en tant que *réalité humaine*. Cette nouvelle attitude demande une réelle conversion des croyants, qui sont guidés par l'amour du Christ, pour devenir plus sensibles aux attentes des esprits. On doit découvrir les interrogations secrètes des consciences, concernant la vie et la mort, les joies, les souffrances et les déceptions de l'existence humaine.

Ces préoccupations sont pressantes pour toutes les personnes engagées dans la promotion et le bien-être des sociétés. Inspirées par les valeurs évangéliques, les mentalités se transforment en culture chrétienne, dans la famille, l'école, les professions, les entreprises, les médias, les loisirs, les universités, la vie politique. En effet, l'évangélisation de la culture apparaît ainsi comme la forme la plus radicale et globale de l'évangélisation d'une société, car elle vise à faire pénétrer le message du Christ dans la conscience des personnes, pour atteindre, à travers elles, les mentalités, les institutions et toutes les structures. L'évangélisation nouvelle, c'est la pensée et l'amour du Christ annoncés au niveau de la civilisation à venir. Ajoutons que Marie a aussi un

rôle éminent dans l'inculturation, Jean_Paul II disait: Marie est «*l'Étoile de la nouvelle évangélisation*».

L'Évangile social et l'inculturation

Pour les chrétiens, culture et justice sont indissociables, car la culture apporte la promotion des droits, qui fondent la dignité des personnes et des groupes. Christianiser une culture, c'est la libérer, pour le développement intégral des personnes et des peuples, par le respect de leurs droits et de l'accomplissement de leurs devoirs. C'est au niveau de la conscience morale et de la solidarité humaine, que se joue finalement la vraie promotion des personnes et des sociétés. Et on doit toujours respecter la liberté de conscience et la liberté religieuse.

C'est au nom même de cette liberté que la société moderne redécouvre la validité universelle des valeurs évangéliques, qui consacrent la dignité de tout être humain. Parmi ces valeurs, viennent, en premier lieu, le commandement de l'amour fraternel, la défense des plus pauvres, le sens de la solidarité, comme un patrimoine universel à transmettre à chaque génération et à chaque groupe humain.

Le Concile Vatican II a souligné aussi ce grand principe: « la vérité ne s'impose que par la force de la vérité qui pénètre l'esprit avec autant de douceur que puissance ».

Le mot et la réalité

La réalité de l'inculturation était déjà pratiquée bien avant d'être appelé par un mot déterminé. De fait, l'inculturation a accompagné l'essor de l'évangélisation, depuis ses origines, pour atteindre progressivement tous les peuples et toutes les cultures. Les apôtres pratiquaient spontanément l'inculturation, bien avant la lettre, ainsi que les Pères de l'Église, et tous les évangélistes et les missionnaires qui ont propagé le message chrétien à travers les générations jusqu'à nos jours.

Dans des sociétés stables et traditionnelles, l'inculturation s'opérait par une lente pénétration des valeurs chrétiennes dans les esprits, les comportements, les coutumes, les institutions. Une programmation systématique de l'inculturation n'était pas ressentie comme nécessaire, elle se produisait par une lente germination de l'Évangile dans les consciences.

Dans les sociétés modernes

La situation de l'inculturation est très différente dans les sociétés modernes, qui sont caractérisées par une constante évolution, par la crise des valeurs et par le choc des identités culturelles. Le fait culturel émerge alors comme la réalité centrale de toute la vie sociale, éducative, politique et religieuse. D'où une conscience aiguë, chez nos contemporains, du rôle décisif de la culture pour l'avenir des personnes et des institutions, y compris les institutions religieuses. Ce sentiment collectif de la crise des cultures est répandu partout, dans les pays industrialisés comme dans les nations en développement touchées par la modernisation.

Dans les pays de missions

Voyons, par exemple, comment l'Église a été implantée en Afrique, en Amérique, en Inde, en Extrême_Orient, par des missionnaires espagnols, portugais, français, italiens, irlandais, hollandais, marqués par la culture de leur pays d'origine. Ils prêchèrent Jésus_Christ et

construisirent les nouvelles Églises, mais plusieurs communiquaient la foi chrétienne en même temps que leur langue, leurs institutions, leurs traditions théologiques, leurs coutumes liturgiques. À la limite, il arrivait que l'évangélisation fasse pratiquement abstraction des langues et des cultures indigènes.

C'est contre cette déviation que la Congrégation de la propagation de la foi édicta, en 1659, sa fameuse règle qui se lit comme suit: « Ne mettez aucun zèle, n'avancez aucun argument pour convaincre ces peuples de changer leurs rites, coutumes et leurs mœurs, à moins qu'elles ne soient évidemment contraires à la religion et à la morale. Quoi de plus absurde que de transporter chez les Chinois la France, l'Espagne, l'Italie ou quelque autre pays d'Europe ? N'introduisez pas chez eux nos pays, mais la foi, cette foi qui ne repousse ni ne blesse les rites ni les usages d'aucun peuple, pourvu qu'ils ne soient pas détestables, mais bien au contraire veut qu'on les garde et les protège».

L'exemple de Matteo Ricci

Pensez au travail de *Matteo Ricci* en Chine, dont on célèbre le quatrième centenaire. Il lui fallut beaucoup de patience pour faire accepter le Christ aux Chinois de son temps. Ce n'est qu'après vingt-quatre ans de préparation personnelle, d'étude, d'apprentissage de la langue et des coutumes, qu'il a pu entrer en un dialogue fructueux avec les lettrés chinois, en partant des valeurs humanistes et éthiques du confucianisme. Matteo Ricci a commencé lui-même par son "inculturation personnelle", afin d'arriver patiemment à l'inculturation de l'Évangile dans la société chinoise de son époque. Les efforts d'inculturation se butent souvent à l'incompréhension, même à l'intérieur de l'Église, comme il advint à Matteo Ricci, incompris de ses confrères, mais qui persévéra dans son entreprise, tout en corrigeant continuellement ses manières de procéder.

Les trésors de l'église

Le Concile Vatican II mentionne les grandes richesses des peuples: leurs coutumes, leurs traditions, leur sagesse, leurs sciences, leurs arts, leurs disciplines. Le langage de l'inculturation ne recule pas devant les expressions les plus audacieuses comme celle-ci : le Christ doit devenir Africain avec les Africains, Indien avec les Indiens.

Par contre, les Églises particulières, porteuses d'un riche patrimoine culturel, communiquent leurs trésors à l'Église tout entière : langue, sagesse, philosophie, traditions, arts, coutumes.

Dans notre propre milieu?

Le discernement culturel est rendu difficile dans notre propre milieu, par notre résistance spontanée à toute critique de notre culture. Notre propre culture nous conditionne au point de nous empêcher de voir ses limites, ses déviations morales. L'inconscient collectif nous cache ce que des observateurs externes et des étrangers perçoivent clairement. Quand nous nous identifions à un état d'esprit général, il faut un effort courageux pour porter un *jugement évangélique* sur les attitudes, les modes de penser, les comportements de notre milieu culturel. Cela est pourtant nécessaire pour que la pensée du Christ pénètre notre conscience collective, la purifie des égoïsmes communs, et des modes d'agir qui violent la dignité, la justice, la solidarité avec les démunis.

Demain, le grand défi qui attend les chrétiens sera l'inculturation de l'Évangile à la culture de la modernité. L'Église nous le dit avec une voix prophétique, surtout depuis Vatican II, comme le démontre les progrès toujours plus évidents de l'inculturation dans le monde entier.

Jean-Paul II rappelle très souvent ce mot d'ordre : **«*La synthèse entre la culture et la foi n'est pas seulement une exigence de la culture, mais aussi de la foi. Une foi qui ne devient pas culture, est une foi qui n'est pas pleinement accueillie, entièrement pensée et fidèlement vécue.*»** 20 mai 1982.

Pour plus d'informations:

- Hervé Carrier, *Guide pour l'inculturation de l'Évangile*, Rome, Univ. Gregoriana, 1997.

- Hervé Carrier, *Lexique de la culture : Pour l'analyse culturelle et l'inculturation*. Louvain_la_Neuve, Desclée, 1992.

- Armando Marocco, *Orientações para a inculturação do Evangelho*. Cadernos da Pastoral. Universidade do Vale do Rio dos Sinos, UNISINOS, 1999.

- On peut aussi accéder par l'internet à une abondante documentation et à des sites très riches. Consultez par exemple, les mots *Évangile, missions, mentalités, inculturation*.

Hervé Carrier s.j.

Maison Bellarmin, Montréal

Le témoignage chrétien

par René Latourelle s.j.

Une crise à surmonter au sein du troisième millénaire

Cinquante ans après Vatican II, nous devons constater que l'Occident est passé d'un monde de chrétienté à un monde vide de Dieu, du Christ, de l'Église, de l'Évangile.

On a cru pouvoir se satisfaire des seules valeurs humaines. Mais, globalement, on peut dire que ces valeurs humaines elles-mêmes sont ébréchées, polluées par le mensonge, pour ne pas dire détruites. Pour la première fois de son histoire, l'homme occidental est indifférent à tout. Il s'accommode d'une existence dépourvue de sens, surtout d'un sens transcendant qui ne viendrait pas de Lui-même. Les réalités trompeuses s'appellent le moi, la technologie, l'argent, le pouvoir, le sexe, la drogue, l'égalité dans le rejet des valeurs et, finalement, le vide.

Tel est le constat de Jean-Paul II, dans l'encyclique *Raison et foi* : «...plus d'un se demande si cela a encore du sens de s'interroger sur le sens... ce doute radical amène à sombrer dans l'indifférence..». Toute référence au transcendant est évacuée: «L'homme devrait apprendre à vivre dans une perspective d'absence totale de sens, à l'enseigne de l'éphémère et du provisoire». L'optimisme du XXe siècle qui voyait dans l'abolition des valeurs chrétiennes une conquête de la liberté, débouche sur le plus retentissant des échecs.

Une crise de cette gravité ne peut durer. Elle doit se résoudre, soit par un éclatement, soit par un passage à un état nouveau, grâce à un afflux de vie.

À la question : y a-t-il une Réalité capable de nous faire échapper au non-sens, de rallier l'agir et la pensée de tous les hommes, de donner intelligibilité au travail, à la souffrance, à la solitude, aux autres et à nous-mêmes, à la mort, à la vie, la foi chrétienne répond : oui, cette Réalité existe, et elle existe comme plénitude de sens. Mais elle n'est pas le fruit d'un raisonnement humain. Il s'agit d'un sens révélé, offert comme un don, et qu'il faut accueillir dans la foi.

À la question du sens de la vie, Vatican II répond: «*En réalité, le mystère de l'homme ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe incarné*». En effet, lorsque l'homme écoute le Christ, il apprend à se situer, à se comprendre lui-même, à s'accomplir au-delà de toute mesure. Pour le Christ, chacun a un nom, une valeur unique et irremplaçable, car il a été choisi par Dieu, appelé au partage de sa vie. Fils du Père au sein de la Trinité, Dieu parmi nous, le Christ fait de nous des filles et des fils du Père, ayant en eux l'Esprit du Père, qui est un Esprit d'amour. Notre vocation humaine est celle d'une vocation à la vie divine.

Le Christ n'est pas seulement irruption de Dieu dans notre histoire, mais aussi irruption massive de sens. Toute notre vision du monde s'en trouve transformée. En effet, le message du Christ atteint l'homme au plus intime de son être, à des profondeurs inaccessibles à la psychologie et à la psychanalyse, là où la science et les discours disparaissent.

Mais notre réponse ne doit pas s'arrêter là. L'Évangile proclame que nous sommes appelés à participer à la vie divine. Mais si, de fait, le christianisme est incapable de démontrer que le salut est arrivé et que l'homme nouveau, qui vit les valeurs de l'Évangile, est vraiment parmi nous, il avoue son échec. Inutile de proclamer le Christ Plénitude de sens, si les valeurs du Royaume sont insaisissables, si l'absurde et le non-sens triomphent toujours. Inutile de parler d'amour entre les hommes si nous ne voyons que divisions, haines et vengeance. Il faut des hommes et des femmes qui attestent l'efficacité du message du Christ par la visibilité du sens et des valeurs qu'il véhicule. Lorsque des chrétiennes et des chrétiens mènent une vie parfaitement évangélique, ceux qui sont témoins de ce spectacle contemplent Dieu qui est aimé et Dieu qui les aime. Ils ont dans cet amour la révélation de l'amour de Dieu. Nous touchons ici au problème de la crédibilité du christianisme.

Une voie d'approche : le témoignage

Pour les premiers chrétiens, issus du judaïsme, les signes de crédibilité les plus convaincants, étaient l'accomplissement des Écritures prophétiques, tout comme les miracles, qui évoquaient les exploits de Dieu. Au XXe siècle, après des décennies de critique dévastatrice, et face aux prouesses de la science, le miracle n'étonne plus, n'attire plus. Tout est miracle et rien ne l'est plus. Au XIXe siècle, le signe de l'Église a connu un moment de faveur. Vatican I présentait les traits de l'Église – expansion admirable, sainteté éminente, fécondité inépuisable, unité catholique, stabilité invaincue – comme un grand et perpétuel motif de crédibilité. Or il faut le constater : ce signe ne rencontre chez nos contemporains que résistance agressive. On y voit plutôt un anti-signé, un contre-témoignage, une forme de triomphalisme contredit par les faits : désertions massives des clercs, religieux et religieuses, liste accablante des désordres sexuels, divisions entre chrétiens, attitudes d'ambition et de pouvoir. Sensible à cette situation Vatican II n'a jamais osé parler du signe de l'Église dans les termes de Vatican I. Le terme retenu pour parler du signe de l'Église est : **témoignage**.

C'est en vivant parfaitement leur vie de filles et de fils du Père, rachetés par le Christ et sanctifiés par l'Esprit, que les chrétiennes et les chrétiens font entendre aux autres hommes que le salut est vraiment parmi nous. Ce thème du témoignage est l'un des termes majeurs et privilégiés de Vatican II. Les mots *témoignage*, *témoigner*, *témoins* reviennent plus de 100 fois dans les documents du Concile.

C'est le Peuple de Dieu tout entier qui doit répandre son vivant témoignage par une vie conforme à l'Évangile. Cette affirmation générale est ensuite reprise et appliquée à chaque groupe de chrétiens. Évêques et pasteurs doivent présenter une *«image de l'Église qui permette aux hommes de juger de la force et de la vérité du message chrétien»*. Les prêtres *«doivent montrer, par leur comportement quotidien et leur sollicitude, aux catholiques et aux non-catholiques, le visage d'un ministère vraiment sacerdotal et pastoral, et rendre à tous le*

témoignage de la vérité et de la vie». A propos des religieuses et religieux, le concile déclare: «*Que tous les religieux, par l'intégrité de la foi, la charité envers Dieu et le prochain, l'amour de la croix, et l'espérance de la gloire future, répandent la bonne Nouvelle du Christ dans le monde entier, pour que leur témoignage soit visible à tous*». Le premier de tous, le missionnaire, «*par une vie vraiment évangélique, par une grande patience, par la longanimité, par la douceur, par une charité sans feinte, doit rendre témoignage à son Seigneur, et même, si c'est nécessaire, jusqu'à l'effusion du sang*». Dans l'Exhortation apostolique de 1988, Jean-Paul II souligne que les laïcs «*sont appelés à faire briller la nouveauté de l'Évangile dans leur vie quotidienne, familiale et sociale*». Il ajoute : «*que la synthèse entre l'Évangile et les devoirs quotidiens de la vie sera le témoignage le plus beau et le plus convaincant pour montrer que ce n'est pas la peur, mais la recherche du Christ et l'attachement à sa personne qui sont le facteur déterminant pour que l'homme vive et grandisse*».

Fécondité du témoignage personnel

Les faits établissent que seul le témoignage d'une vie enracinée dans le Christ, peut vaincre les résistances de nos contemporains, et leur faire entendre que le Christ seul est Don du sens, *Plénitude de sens, parce qu'il est l'Infini du sens, comme Parole de Dieu*.

Si la voix de Jean XXIII a trouvé un écho si profond au cœur des femmes et des hommes de toutes races et de toutes confessions, n'est-ce pas parce que cette voix avait l'accent de l'Amour authentique, de la charité du bon berger appelant ses brebis? «*Tu es chargé de crier l'Évangile sur les toits*, disait Charles de Foucauld, *non pas tes paroles, mais par ta vie*». Nos contemporains réclament moins des prédicateurs que des témoins silencieux de l'amour du Christ, des hommes et des femmes en qui l'Évangile apparaisse en exercice, comme attraction. Si une telle rencontre se produit, elle peut éveiller le désir du salut et rendre la foi possible.

Au dire des convertis eux-mêmes, la conversion est occasionnée, ou provoquée, amorcée ou accélérée par un choc initial. Or ce premier choc a été le plus souvent produit par le témoignage d'une vie profondément engagée, dans l'esprit de l'Évangile. Ce fut le cas de convertis bien connus, comme Charles de Foucauld, G. K. Chesterton, Jacques Maritain, Ernest Psichari, Thomas Merton, Édith Stein. Gabriel Marcel déclare: «*Les rencontres ont joué un rôle capital dans ma vie. J'ai rencontré des êtres chez lesquels je sentais la réalité du Christ tellement vivante qu'il ne m'était plus permis d'en douter*». Et Daniel-Rops: «*voir de mes yeux un christianisme vécu et incarné, il n'y a rien de plus déterminant*».

Ce ne sont pas des discours qu'il faut présenter à des hommes et des femmes qui hurlent de détresse, mais le prix d'une vie personnellement donnée, consacrée à nos semblables. On n'explique pas autrement l'attraction du Père Maximilien Kolbe, mort à Auschwitz, en 1941, pour avoir sacrifié sa vie en se substituant volontairement à un père de famille condamné à mourir de faim; ou l'attirance de l'archevêque Oscar Romero, mort en 1980, assassiné durant la célébration de la messe, martyr de la défense des sans-voix et de sa protestation contre les persécutions, les expulsions, les tortures. Comment expliquer autrement le rayonnement de l'humble frère André qui déplace vers l'Oratoire Saint Joseph de Montréal des caravanes humaines venues des deux Amériques et même de l'Europe? Et le phénomène encore plus

déconcertant de Thérèse de Lisieux, la jeune carmélite, prisonnière de son cloître et patronne des missions?

Je pense encore à sœur Emmanuelle, travaillant dans les dépotoirs du Caire, ou encore à Mère Teresa, plus connue. Par elle, tous se sentent interpellés, mis en question, appelés à une révision de leurs valeurs, voire à une conversion totale. Mère Teresa veut amener le monde occidental à sortir des eaux glaciales de l'égoïsme et du calcul. Elle n'est ni sociologue, ni économiste, ni politicienne. Elle ne fait pas de propagande. Pour elle, l'amour prime sur l'efficacité : peu importent les résultats. Elle est l'amour qui rayonne, illumine, réchauffe, qui donne sans attendre de retour. Nous pressentons en elle une densité d'amour s'ouvrant sur une lumière capable de déchirer les ténèbres les plus opaques. Comme au temps du Christ, elle est l'amour présent parmi nous. Elle en est convaincue, le monde d'aujourd'hui a bien plus besoin de cœurs chargés d'amour que de navires chargés de blé. Mère Teresa parle d'amour avec des gestes d'amour. Sa vie n'est pas une démonstration, mais une *monstration* de l'amour qui l'habite et la fait vivre.

Le témoignage d'une vie personnelle en accord avec l'Évangile constitue déjà un signe de la présence du salut dans le monde, car le Christ qui a dit: «*Je suis la lumière du monde*», dit à ses disciples: «*vous êtes la lumière du monde*»; mais bien plus convaincant est le signe si le témoignage est le fait, non seulement de quelques individus, mais d'un groupe, voire de toute une communauté, de toute l'Église. Dans ce cas, la qualité des membres de la communauté affecte la qualité de la communauté elle-même et l'image qu'elle donne au monde. Si cette communauté vit de l'Évangile, elle affirme du même coup l'emprise de l'Évangile reconnu comme valeur suprême, comme sens ultime de la vie et de toute réalité. Il en résulte une image fidèle au Christ et à son esprit. Le témoignage rendu par chacun des membres se nourrit lui-même de chacun des témoignages reçus. Il se produit, de l'individu à la communauté, comme un flux et reflux incessants. Il s'établit, entre les membres de la communauté, comme un réseau de relations interpersonnelles, tissé de justice, de charité, de paix, de pureté, de douceur, de sérénité, de miséricorde. Le témoignage communautaire est une résultante, et non une simple addition ou juxtaposition de témoignages individuels. Il constitue une réalité nouvelle, originale.

Le témoignage rendu par les membres d'une communauté irradie chez tous ceux et celles qui l'approchent l'esprit du Christ. Celui qui entre en contact avec ce milieu a l'impression de respirer un air plus vif, plus tonifiant. Au contraire, le péché établit entre les membres d'une communauté divisée, des rapports personnels peccamineux. Le langage populaire ne s'y trompe pas : elle présente un visage et un corps de péché. On ne saurait taire ou réduire l'importance de cet aspect du témoignage, surtout au niveau ecclésial. En définitive, c'est l'image de l'Église présente au monde qui en fait un signe expressif et contagieux, ou un signe négatif du salut qu'elle prêche. Vatican II a souligné, devant la conscience chrétienne, la responsabilité des membres de l'Église dans la formation de l'image qu'elle donne au monde. Le signe de l'Évangile peut être obnubilé par le contre-témoignage d'un christianisme scandaleux. Dans le Décret sur l'oecuménisme, le Concile déclare que la division des chrétiens «*est pour le monde un objet de scandale et fait obstacle à la plus sainte des causes : la prédication de l'Évangile à toute créature*».

Les faits démontrent combien est attirant le témoignage de personnes rassemblées dans l'unité et la charité. Je pense à la communauté de Taizé, fondée en 1940, et devenue un haut lieu de prière et de rayonnement spirituel pour des visiteurs de toutes confessions religieuses. Je pense au mouvement de l'Arche, fondé par Jean Vanier en 1964, en France, et à son rayonnement mondial, qui accueille les plus démunis des démunis, les personnes affectées de déficience mentale et condamnées à vivre à mourir sans espoir d'en sortir. C'est du jamais vu, capable de fissurer les cœurs et d'y faire entrer l'Amour. Je pense encore à la communauté des jeunes du San Egidio, à Rome, devenue par la prière et des services caritatifs multiformes, lieu de rassemblement aussi bien des croyants que des non-croyants. Je rappelle enfin le témoignage fulminant donné par les familles paysannes de la région de Macambria, au nord-est du Brésil. Ces paysans sont porteurs d'une puissance inédite, celle même de Dieu, obligeant les riches à s'interroger et à se convertir. Ces communautés locales, qui témoignent du Christ, au fond de leur misère, se retrouvent partout dans le monde : en Inde, en Afrique, en Amérique centrale, en Amérique latine. Ces quelques exemples manifestent que le témoignage-engagement d'une vie consacrée au Christ, est le grand motif de crédibilité du christianisme. On ne conclut pas au salut; on le voit, vivant, debout, face à soi.

Dynamisme du témoignage

Il s'agit maintenant de montrer comment le témoignage de la vie agit sur l'esprit et le cœur de l'être humain pour lui faire entendre que le salut annoncé par le Christ, par les apôtres et par les chrétiens authentiques, est vraiment parmi nous et qu'il donne un sens à la mort et à toute la vie. Il s'agit de découvrir la dynamique du témoignage.

Nos contemporains, qui appartiennent à la génération de l'image, ne seront touchés que s'ils voient, sans subir la moindre contrainte, des femmes et des hommes engagés à corps perdu dans les valeurs proposées par l'Évangile, et s'ils voient la transformation opérée par cet engagement. Le seul signe encore valable est celui du témoignage, à savoir la symbiose de l'Évangile proclamé et de l'Évangile vécu.

Par le témoignage, en effet, les valeurs du royaume se déploient sous nos yeux. Le témoin ne cherche pas à poser des gestes extravagants : il lui suffit de vivre pleinement sa vie de chrétien, c'est-à-dire de vivre au quotidien, mais dans l'esprit de l'Évangile, des réalités communes à tous. A un homme jaloux de ses droits, dressé sur son moi, qui ne supporte aucune pression, le témoignage ne violente personne, n'oppose rien. Ce qui le caractérise, en effet, c'est sa discrétion. Le témoin se contente d'exprimer par toute sa vie la Réalité qui l'a illuminé et transformé. Sa force d'attraction tient à sa discrétion même: *«Pourquoi les saints, demande le philosophe Bergson, ont-ils des imitateurs?...ils ne demandent rien, et pourtant ils obtiennent. Ils n'ont pas besoin d'exhorter : ils n'ont qu'à exister : leur existence est un appel»*.

Le témoignage agit par attraction et séduction. Sans bruit, comme sans en avoir l'air, le témoin du Christ éveille l'attention, pose une question, suscite le désir de partager les valeurs qu'il déploie sous les yeux. Qu'est-ce qui inspire une telle existence, qui selon toute apparence, est heureuse dans la santé comme dans la maladie, dans les approbations comme dans les contradictions? Celui qui a rencontré un authentique témoin du Christ, va-t-il sortir de son égoïsme pour s'ouvrir à une vie selon l'amour dont il vient d'avoir la révélation? Un jour, il

hasardera peut-être une question, en termes vagues, génériques, pour ne pas paraître *entamé*, sur le sens de la vie, d'une démarche de charité toute gratuite : sans se l'avouer, il aura peut-être été touché. Le témoin ne verra peut-être pas le résultat de son action silencieuse. Le témoignage agit par infusion de sens et rayonnement de vie. Qui sait, un jour, le pain rompu, les bras étendus, le flanc percé, l'épuisement de la parole dans le silence de la mort finiront par vaincre les ultimes résistances. A nous d'écouter, de vivre les valeurs de l'Évangile. Laissons à Dieu de se manifester à son heure. En définitive, le gagnant sera toujours l'Amour.

Conclusion

L'homme occidental apparaît comme une épave à la dérive, dans un monde apparemment dépourvu de sens. Valeurs chrétiennes et valeurs humaines ont été jetées à la mer. Il est indifférent à tout. La mort est une chute dans le néant.

Nos contemporains ont besoin de signes : des signes de sens et de salut. Or les faits établissent que le seul signe capable de vaincre leur inertie, est le témoignage de personnes ou de groupes profondément engagés dans une vie selon le Christ et son Évangile. Il faut qu'ils trouvent dans la vie des disciples du Christ, un reflet de l'amour du Christ, et cet amour pur et sans ombre, ardent, fidèle, donné, livré jusqu'au sacrifice de sa vie pour le salut de tous. Si cette rencontre se produit, les hommes d'aujourd'hui découvriront une densité d'amour qui est aussi une plénitude de sens et ils auront le désir de participer à cette plénitude. Cet accord entre l'Évangile proclamé et l'Évangile vécu est le seul signe qui accroche. Nous sommes invités à construire des temples de pierres vivantes où entreront les indifférents d'hier.

René Latourelle s.j.
Montréal, juillet 2005.